
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771, chemin de la Beauce le 2 avril 2019, à compter de 20h00.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

A 20h00, Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2019-04-39

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 mars 2019 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents
 - i) Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Dépôt du sommaire des états financiers 2018
 - ii) Bibliothèque – Dépôt du rapport annuel 2018
 - d) Congrès de l'ADMQ 2019 – Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - e) Congrès de l'UMQ 2019 – Inscription de monsieur le maire
 - f) Association des plus beaux villages du Québec – Congrès 21^{ième} anniversaire en mai – Inscription du conseiller Louis Tremblay
 - g) Règlement n^o 275-8 modifiant le règlement n^o 275 concernant le zonage afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-d'Youville en ce qui a trait à la définition de « rive » – Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Bâtiment de la réserve aqueduc – Installation d'un système de ventilation
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Schéma de couverture de risques en sécurité incendie MRC de Marguerite-d'Youville – Adoption du plan de mise en œuvre 2019
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte
 - c) Déneigement 2019 à 2022 – Octroi du contrat
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Soirée du 23 mars 2019 – Motion de félicitations et de remerciements
- 11- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 12- AUTRES DOSSIERS
- 13- CORRESPONDANCE
 - a) MAMH – Confirmation d’approbation de notre règlement d’emprunt n° 310
 - b) MRC de Marguerite-D’Youville – Résolution et lettre concernant le REM
 - c) Commission des lieux et monuments historiques du Canada – Réponse à notre demande
- 14- PÉRIODE DE QUESTION
- 15- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019 – ADOPTION

2019-04-40

Il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Patrick Keegan et unanimement résolu :

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2019-04-41

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2019 au montant de 74 502.90\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 2 avril 2019 au montant de 74 502.90\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents

i) Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Dépôt du sommaire des états financiers 2018

ii) Bibliothèque – Dépôt du rapport annuel 2018

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) Congrès de l'ADMQ 2019 – Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-04-42

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que la directrice générale et secrétaire-trésorière participe au congrès qui se tiendra à Québec les 12, 13 et 14 juin 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès de l'ADMQ 2019, au montant de 539\$ et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

e) Congrès de l'UMQ 2019 – Inscription de monsieur le maire

2019-04-43

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que monsieur le maire participe au congrès qui se tiendra à Québec les 8, 9 et 10 mai 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur le maire Daniel Plouffe au congrès de l'UMQ 2019 au montant de 775\$ et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

f) Association des plus beaux villages du Québec – Congrès 21^{ième} anniversaire en mai – Inscription du conseiller Louis Tremblay

2019-04-44

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que le conseiller Louis Tremblay participe à ce congrès qui se tiendra à Sainte-Rose du Nord les 8,9 et 10 mai 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription du conseiller Louis Tremblay au congrès du 21^{ième} anniversaire de l'Association des plus beaux villages du Québec au montant de 345\$ et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

g) Règlement n° 275-8 modifiant le règlement n° 275 concernant le zonage afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-d'Youville en ce qui a trait à la définition de « rive » – Adoption

2019-04-45

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 février 2019 ainsi que le dépôt du projet de règlement ;

CONSIDÉRANT qu'une soirée de consultation a eu lieu le 2 avril 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le « Règlement n° 275-8 – modifiant le règlement n° 275 concernant le zonage, afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-d'Youville en ce qui a trait à la définition de « rive ».

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Bâtiment de la réserve aqueduc – Installation d’un système de ventilation

2019-04-46

CONSIDÉRANT les normes de la CNESST au niveau des vapeurs de chlore présentent dans le bâtiment de la réserve d’aqueduc ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, à savoir :

Novatrix :	3 100,00 \$ avant taxes
Calixair :	6 138,00 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D’OCROYER le contrat d’installation d’un système de ventilation dans le bâtiment de la réserve d’aqueduc à l’entreprise Novatrix au montant de 3 100,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Patrick Keegan mentionne qu’il n’y a rien de particulier à signaler.

b) Schéma de couverture de risques en sécurité incendie MRC de Marguerite-d’Youville – Adoption du plan de mise en œuvre 2019

2019-04-47

CONSIDÉRANT la délivrance, le 16 février 2009, de l’attestation de conformité ministérielle requise par l’article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4) à l’égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) ;

CONSIDÉRANT l’adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie par la MRC de Marguerite-d’Youville en date du 12 mars 2009 ;

CONSIDÉRANT le nouveau plan de mise en œuvre 2019, faisant partie du schéma de couverture de risques révisé et préparé par M. Daniel Perron, coordonnateur en sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Calixa-Lavallée adopte le plan révisé de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en date du mois de mars 2019.

ADOPTÉE

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne que pour l’hiver 2018-2019 nous avons procédé à 3 fois plus d’épandages d’abrasifs que l’hiver 2017-2018 et que pour débiter la nouvelle saison, nous n’avons pas beaucoup de nids de poule.

b) Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte

2019-04-48

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports a versé une compensation de 27 883 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2018 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l’annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe (LBL CPA inc.) présentera au rapport financier les informations exigées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) relativement au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL), évitant ainsi de faire une reddition de comptes distincte et audité au MTMDET.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Calixa-Lavallée informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

c) Déneigement 2019 à 2022 – Octroi du contrat

2019-04-49

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie électronique (SÉAO) pour l'entretien des chemins d'hiver 2019-2022 ;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission à savoir, Philippe Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'entretien des chemins d'hiver 2019-2022 à Philippe Moreau pour les coûts annuels suivants :

35 000,00\$ avant taxes	(Municipalité)
5 087,83\$ avant taxes	(section Verchères)
45,00\$ / kilomètres avant taxes	(épandage d'abrasifs)

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer conjointement toute entente de services à intervenir pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Souper annuel du Comité culturel et patrimonial du 23 mars 2019 – Motion de félicitations et de remerciements

2019-04-50

CONSIDÉRANT le succès remporté par le souper annuel du Comité culture et patrimoine du 23 mars 2019, sous le thème « Italie » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL offre ses plus chaleureuses félicitations au Comité culture et patrimoine pour l'organisation de cette activité et ses sincères remerciements aux bénévoles qui ont assuré le service et à la Pâtisserie de la maison de Pierre pour son généreux apport.

ADOPTÉE

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

Aucun autre dossier.

13- CORRESPONDANCE

- a) MAMH – Confirmation d'approbation de notre règlement d'emprunt n° 310 concernant l'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques
- b) MRC de Marguerite-D'Youville – Résolution et lettre concernant le REM
- c) Commission des lieux et monuments historiques du Canada – Réponse à notre demande de reconnaissance du parc Calixa-Lavallée de lieu historique national

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public

Aucune personne présente.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-04-51

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière